

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 17 octobre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 17^e jour du mois d'octobre 2022, à 19 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recommencement du processus d'appel d'offres ADM-2022-29 | Cueillette et transport des ordures ménagères et des encombrants
2. Période de questions :
 - 2.1 Membres du Conseil
 - 2.2 Public
3. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2022-10-291

1. Recommencement du processus d'appel d'offres ADM-2022-29 | Cueillette et transport des ordures ménagères et des encombrants

Considérant que le processus d'appel d'offres public ADM-2022-29 | Cueillette et transport des ordures ménagères et des encombrants s'est terminé le 13 octobre à 11 h;

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de recommencer le processus et d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à retourner en appel d'offres public ou d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'attribution d'un contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères et des encombrants sur le territoire de la Municipalité.

2. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 01.

2022-10-292

3. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 02.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».